



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 12

Réunion du :	Jeudi 02 Décembre 2021
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Réfèrent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire de séance :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Dossiers transmis en C.S.R.
- Désidérata

INFORMATIONS

* RAPPEL modification d'horaire :

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard le **jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la Commission des Calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 16 €.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.



*** FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter

- 1- le responsable FMI**
- 2- si pas de solution faire feuille de match papier.**

INFORMATION CHAMPIONNAT SENIORS

DEUXIEME PHASE

Dans l'attente de résultat de match en retard, la commission a été contrainte de retarder les nouveaux calendriers de Séniors à 8 pour établir le seconde phase.

FC HYERES et TOURVES ont demandé leur participation à la 2^{ème} phase. La commission a accordé cette demande.

En conséquence, la première journée sera le 12 Décembre avec 1 poule D1 de 9 équipes et 1 poule D2 de 10 équipes en incluant dans cette poule 2 équipes supplémentaires.

La commission a décidé de faire accéder les trois premiers de chaque poule de la 1 ère phase en D1.

Les classements de la 1ère phase et les nouveaux calendriers sont consultables sur le site du district dans la rubrique « compétition » ainsi que le nouveau planning.

DOSSIER TRANSMIS EN COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

U15F à 8 – Poule A

S.C. TOULON / LE BEAUSSET du 16.10.2021 (53420.1)

TIRAGE COUPE DU VAR U15F

Le tirage de la **Coupe du var U15F se fera le Jeudi 9 Décembre 2021 à 16h au siège du District.**

Les clubs le souhaitant sont invités à y assister.

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F -- 3 joueuses U13F surclassées
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période



DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8
ROQUEBRUNE – US VAL ISSOLE

Clubs ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8
LORGUES

Prochaine réunion
Jeudi 9 Décembre 2021

Le Président : Guy BOUCHON
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER